

Accessibilité et opportunités d'internet

Qu'est-ce qu'internet ?

Internet est un réseau informatique, né il y a 30 ans, composé d'une multitude de réseaux et de machines.

Elles sont reliées entre elles par différentes technologies et protocoles (ensemble de règles qui régissent les échanges de données et le comportement collectif des ordinateurs ou objets connectés mis en réseaux). Le réseau peut être soit filaire (réseau téléphonique commuté dit bas débit, ADSL, fibre optique) soit sans fil (par satellite, 3G+, 4G, 5G ...).

Ces liaisons permettent le transfert de données (textes, photos, vidéos, données de localisation ...) et d'applications diverses de communications : site web, plateforme de vidéo, courrier électronique, réseaux sociaux, par exemple. Les données sont dites envoyées par paquet.

1/ ACCÉDER À INTERNET

Un terminal

Il vous faut une machine sur laquelle vous allez vous connecter et faire les différentes activités numériques et celles en rapport avec internet. Il peut s'agir :

- D'un ordinateur fixe ou portable. Cet ordinateur comprendra :
 - Une tour avec les différents composants permettant à la machine de fonctionner : carte mère, carte son, carte vidéo,...
 - Un écran
 - Un clavier vous permettant d'interagir avec la machine
 - Une souris : il s'agit d'un appareil permettant de se positionner où l'on veut sur un écran, comme de sélectionner des éléments sur cet écran, d'ouvrir un dossier, un lien hypertexte, ...
- D'un téléphone portable dit *smartphone*
- D'une tablette

Un accès

Pour vous permettre d'avoir une connexion sur un ordinateur, il vous faut le plus souvent souscrire à un abonnement auprès d'un Fournisseur d'accès à Internet (FAI), qui fournira alors, comme pour le téléphone, le réseau, ici internet et selon les abonnements également le matériel nécessaire (par exemple une « box »). Lorsque vous avez un smartphone, la connexion est incluse via le réseau 3G ou 4G.

le choix d'un fournisseur d'accès internet (FAI): comment s'y prendre, à quoi faire attention ?

Cette question relève comme le choix de n'importe quel contrat, du droit de la consommation et la démarche n'est pas si différente que du choix d'une assurance.

Vous pouvez toutefois réfléchir à vos besoins et à ce que comprend l'offre du FAI : accès internet seulement ? Services offerts ? (ex. télévision et forfait téléphone inclus ? Téléchargement de fichiers lourds ?)

Attention aux frais cachés : location du matériel, installation, services gratuits pour une durée limitée etc... Il faut ainsi toujours bien lire les conditions générales de vente et les conditions générales d'utilisation.

Le choix d'un navigateur internet

Le navigateur internet est le logiciel qui permet d'accéder au web (world wide web ; d'où la syntaxe des adresse de site web commençant par trois w, par exemple www.isoc.fr pour aller sur le site web de l'ISOC).

Il existe de nombreuses possibilités gratuites :

- Logiciel développé par une entreprise mais gratuit mais qui tend à récupérer beaucoup de données personnelles. Par exemple Chrome de Google
- Logiciel développé par une fondation. Par exemple Firefox
- Logiciel communautaire, open source, ouvert et gratuit

Autres matériels utiles : l'imprimante et le scanner

Pour tout ce qui est démarches, particulièrement administratives, par internet, il peut vous être utile d'avoir en outre : Une imprimante, un scanner (ou une imprimante multifonctions). En effet, avant de faire ses démarches, il vous faut vous constituer un trousseau (ensemble de documents utiles numérisés)

Et si je n'ai pas de scanner? :

Vous n'êtes pas obligé d'avoir un scanner pour transformer en document informatique le document papier que vous avez. Si vous avez un téléphone portable ou une tablette, il est aisé de prendre une photo de votre document.

Pour une numérisation efficace, il existe aussi des logiciels, notamment gratuits, qui vous permettent de numériser un document en prenant une photo avec le même effet qu'un scanner (par exemple le logiciel Tiny scanner Pro).

Enfin il existe de nombreux services de proximité ou espaces publics qui peuvent vous aider (voir la fiche faire ses démarches sur Internet). N'hésitez pas, également à demander autour de vous des conseils ou de l'aide.

Je n'ai pas d'ordinateur / Je n'ai pas de connexion internet, où puis-je aller ?

Il existe aujourd'hui plusieurs possibilités pour les personnes qui ne disposent pas de connexion internet voire qui n'ont pas d'ordinateur.

- Il existe des espaces privés tels que les cybercafés. Dans ce cadre, vous paierez votre utilisation de l'ordinateur et de la connexion selon la durée de votre session.
- Il existe aussi des espaces publics numériques. Ils proposent souvent des activités d'initiation à l'informatique et à internet. Ils proposent aussi des plages horaires de libre utilisation. Ces espaces publics numériques sont en général installés dans des espaces publics déjà existants : centre socio-culturel, bibliothèque et médiathèque, mairie, maison des aînés. Renseignez-vous auprès de votre mairie, on saura vous orienter.



2/ LES OPPORTUNITÉS D'INTERNET

Vous pouvez échanger des courriers électroniques avec vos proches, votre famille comme avec tous les organismes, et services usuels.

Un courrier électronique est la version numérique de la lettre que vous envoyez par la poste (se reporter à la fiche communiquer par courriers électroniques sur Internet). Il vous faut, en plus du matériel vu précédemment, un logiciel de courrier électronique pour vous créer une adresse et y accéder. Ce logiciel peut être directement accessible via le navigateur (Yahoo !, Gmail, ...) ou être installé sur votre ordinateur (Outlook par exemple).

Vous pouvez voir et communiquer à distance avec vos proches.

Il vous faut, en plus du matériel vu précédemment, un logiciel de visioconférence ou de messagerie instantanée. Il en existe de nombreux dont la plupart sont gratuits.

Pour en savoir plus, rendez-vous dans la Fiche «Communiquer via les réseaux sociaux et messageries instantanées» avec Internet.

Accéder à l'information, à la culture, à des formations en ligne et à une grande diversité de contenus et de services pratiques, divertissants, éducatifs utiles dans sa vie quotidienne.

L'informatique et internet vous permettent d'accéder aux connaissances aisément: romans, blogs, journaux dans différentes langues, ressources techniques et encyclopédies (comme Wikipedia...), formations et aide en ligne ...

Les informations sont presque infinies sur internet. Pour en savoir plus comment rechercher une information, voire se former en ligne, vous pouvez consulter les fiches «S'informer sur internet» et «se former grâce à Internet».

Faire ses démarches et ses achats sur internet.

Internet simplifie toute les démarches administratives et permet de réaliser nombreux achats (beaucoup de produits sont 20% à 30% moins chers sur Internet).

Pour être à l'aise, reportez vous aux fiches faire ses démarches sur Internet et faire ses achats sur Internet.

3/ QUELQUES CONSEILS UTILES POUR AMÉLIORER VOTRE CONFORT D'ACCÈS À INTERNET

Adaptation du contenu à l'écran à sa vision

Vous pouvez régler la taille de la police, (jusqu'aux gros caractères) en fonction de vos besoins visuels. Il vous suffit de choisir la taille du zoom sur votre navigateur internet ou directement sur le site web que vous êtes en train de consulter.

La reconnaissance vocale

L'informatique permet la reconnaissance vocale. Vous n'êtes pas très agile à taper au clavier (manque d'habitude, douleurs...), le numérique vous permet désormais de dicter vos textes et courriers qui seront ensuite reportés à l'écrit

Il vous faut également une connexion et une machine et un logiciel de reconnaissance vocale : Alexa, Google MS, Apple Siri ou d'autres solutions en logiciel libre.

Lecture à l'écran

Vous pouvez utiliser un lecteur d'écran, logiciel intégré au site web ou installé sur l'ordinateur qui s'appuie sur la synthèse vocale pour vous lire le contenu, par exemple : Jaws, Window-Eyes, Narrateur, VoiceOver, eSpeak.

Découvrir, agir de chez soi

• Visites virtuelles : Pour renforcer l'accès à la culture de tous, beaucoup d'institutions proposent des visites virtuelles : musées en particulier. Vous pouvez alors, de chez vous vous promener dans les allées du Louvre, de la National Gallery de Londres, du National Museum of Natural History de Washington, ...

• Téléservices et boutiques en ligne : Vous pouvez effectuer la plupart de vos démarches administratives au sens large (impôts, banque, sécurité sociale...), comme prendre vos rendez-vous médicaux sur internet. Pour en savoir plus, consultez la fiche Effectuez vos démarches sur internet.

• Vous pouvez également profiter d'internet pour faire des achats (toutes les grandes marques ont un site sécurisé) ou avoir recours à des plateformes collaboratives de voisins ou de particuliers qui peuvent vous aider dans votre vie de tous les jours. Pour en savoir plus, consultez la fiche Faire des achats sur internet.

Développer sa confiance numérique

Vous voilà prêt à découvrir les multiples possibilités qu'offre Internet. Il existe toutefois, comme dans votre vie de tous les jours de nombreuses règles de savoir vivre (nétiquette), règles de prudence et de confidentialité. Comme pour le code de la route, bien les connaître vous préservera de nombreuses déconvenues. Lisez attentivement les fiches Internet en toute confiance et Vie privée et données personnelles ainsi que les nombreux conseils que nous vous communiquons et/ou que vous pourrez lire ou obtenir en échangeant autour de vous.

Vous n'êtes jamais seul sur Internet et dans vos démarches! Les rubriques contact des sites, les nombreuses associations, espaces numériques et organismes sont là pour vous aider !

Au bout de quelques jours ou semaines de pratique et de maîtrise du matériel, vous aurez construit vos repères et saurez naviguer sur Internet, avec vigilance et attention, comme les milliards d'utilisateurs dans le monde.

